

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL PROVISOIRE
ADOPTION DU BUDGET 2025 ET DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos :

QUE le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le **20 janvier 2025 à 18h30** à la salle du conseil de l'hôtel de ville d'Amos situé au 176, 1^{re} Rue Est, au cours de laquelle sera adopté le budget de l'exercice financier 2025 et le programme triennal d'immobilisations, tel que défini par l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget ainsi que sur le programme triennal d'immobilisations.

Prendre note que la séance ordinaire suivra à 19h30.

Donné à Amos, ce 9 janvier 2025.

Mariane Michaud
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mariane Michaud, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 9 janvier 2025 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour et au bureau municipal et bureau de poste du secteur de St-Félix-de-Dalquier.

Amos, le 9 janvier 2025

Mariane Michaud, greffière